Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217401371-20261012-DEL2026_096-DE

MAIRIE de GROISY

HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 12 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 23 - Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

Date de convocation : 6 octobre 2026

Présents : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET Boris CHARLIER - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Nathalie GAVEL Caroline LAMOUILLE - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD – Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPHIN Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Absents – Excusés : Samuel DURET - Marie-Cécile HUO - Robert LAURAIN – Christelle MICHELIN

Pouvoirs : 2
Samuel DURET a donné pouvoir à Célia DERONZIER
Marie-Cécile HUO a donné pouvoir à Nathalie ERAZMUS

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Nathalie BONNIN

DEL N° 2026-096 – DOMAINE ET PATRIMOINE – SERVITUDE DE PASSAGE PIETON – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2026-055 : APPROBATION

Exposé de Cristophe SIBILLE, Maire,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 686 à 710,

Vu l'acte de vente par la Commune de Groisy à la société SAS IM-AMENAGEMENT en date du 11 mars 2026,

Vu le permis d'aménager n°074 137 25 00001, accordé le 10 juillet 2025 et notamment son plan de composition,

Considérant la vente des parcelles cadastrées section D numéros 33 et 34 à la société IM-AMENAGEMENT dans le cadre d'une opération immobilière, en date du 11 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser une servitude de passage piéton sur les parcelles cadastrées section D numéros 2827, 2754, 2627 et 32 comme indiqué dans l'acte de vente, ainsi que le permis d'aménager n ^{0} 074 137 25 00001, accordé le 10 juillet 2025,

Considérant que la parcelle cadastrée section D numéro 32 va notamment être divisée en les parcelles cadastrées section D numéros 3079 et 3080, et que la parcelle cadastrée section D numéro 2627 va notamment être divisée en les parcelles 3090 et 3091 conformément au plan ci-annexé,

Considérant que la servitude de passage se restreint à la circulation piétonne à l'exclusion de tout autre mode de circulation, le cheminement étant d'une largeur de 1,30 mètres de large pour la partie bleue, et de 2,00 mètres de large pour la partie jaune, permettant de relier la route de la Gare et la Route de Chez Christin,

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217401371-20261012-DEL2026_096-DE

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la constitution d'une servitude de passage piéton, à l'exclusion de tout autre mode de circulation, en tout temps et toute heure sur les parcelles cadastrées section D numéros 2754 et 2827 et sur les futures parcelles cadastrées section D numéros 3079, 3080, 3090 et 3091 à prélever sur les parcelles actuellement cadastrées section D numéros 32, 2627, au profit de la route de Chez Christin faisant partie du domaine public communal,
- dit que cette servitude sera consentie sans indemnité,
- dit que l'utilisation de ce passage ne devra pas apporter de nuisance au propriétaire du fonds servant par dégradation de son propre fonds ou par une circulation inadaptée à l'assiette dudit passage,
- dit que la réalisation du passage, son entretien et sa réfection seront à la charge exclusive du fonds servant sauf en cas de détériorations du fait du bénéficiaire de la servitude ou de ses ayants-droits ou ayants-causes,
- dit que l'entretien et éventuellement les réparations de l'étanchéité et la protection de l'étanchéité de la dalle étanchée du sous-sol de l'immeuble à édifier, passant pour partie sur l'assiette de la servitude, restent à la charge du propriétaire du fonds servant, sauf en cas de détériorations du fait du bénéficiaire de la servitude ou de ses ayants-droits ou ayants-causes,
- dit que cette servitude prendra effet à compter de l'obtention de l'attestation de non-contestation des travaux relative au permis de construire numéro PC 074 137 25 00009 et à ses modificatifs, ledit permis portant sur les parcelles objet de la servitude,
- dit que les frais afférents à la constitution de ladite servitude seront pris en charge par la société IM-AMENAGEMENT ou par toute personne physique ou morale s'y substituant,
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte authentique constatant la création de la servitude susvisée ainsi que, toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,
Nathalie BONNIN

Le Maire,
Christophe SIBILLE

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire :
Transmis en Préfecture le :
Publié le :
Le Maire,
Christophe SIBILLE

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)

Annexe délibération 2026-096 du 12 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217401371-20261012-DEL2026_096-DE

SITUATION

74 - GROISY

Section D
Lieudit " Vers la Gare "
Parcelles N° 32, 33, 34, 2627, 2754 et 2827

PLAN FONCIER

PLAN DE DIVISION
Lotissement " Gare Sud "
PA n° 074 137 25 00001

CLIENT

SAS IM-AMENAGEMENT

156 rue Amiral Gérard Daille
Ecoquartier Vétrotex
73000 CHAMBERY

REFERENCES

Dossier n° : 24135
Nom du plan : DIV
Echelle : 1/250

Système de coordonnées : Lambert 93 CC46 - NGF (TERIA)
Date de levé : 08/01/2025

INDICE

	MODIFICATIONS	REALISE	VALIDE	DATE
A	Modification contenance cadastral parcelle 34p4	VM	PS	15/09/2026
B	Ajout servitudes à constituer pour le lot 1 et mise à jour des numéros cadastraux	PS		25/09/2026
C	Précision sur les largeurs de la servitude de passage à usage public	PS		05/10/2026

LEGENDE

Borne existante (béton, pierre, résine)
Borne nouvelle résine - point calculé
Repères - Marque de peinture
Limite de propriété
Application du plan cadastral
N° cadastral
A.N. 11 N.N. 11p Ancien numéro - Nouveau numéro
Bord chaussée
Bord trottoir
Bateau
Grillage simple
Clôture
Mur et signe d'appartenance
Mur de soutènement
Arbres Feuillu - Résineux
Haie
Talus
Courbe de niveau équidistance 1 m
Conduite Eaux Pluviales Regard - Grille
Caniveau
Conduite Eaux Usées Regards
Adduction d'Eau Potable Bouche à clé - Poteau Incendie
Ligne Electrique aérienne - Poteaux - Coffret
Ligne téléphonique aérienne - Poteau - Chambre de tirage
Lampadaires

CESSION : par SAS IM-AMENAGEMENT à SCCV OAP GARE-SUD

GÉOMÈTRE-EXPERT

Rattachements :
Méthode GPS
Planimétrie : Système Lambert 93 Projection CC46
Altimétrie : NGF

MAGNANT PERRILLAT CLARET Géomètres Experts Associés
ALLONZIER LA CAILLE 74350 - 84 route d'Annecy allonzier@mpc-ge.fr 04,50,46,82,10
SAINT JEAN DE SIXT 74450 - 310 rte St Pierre Favre - Bat A saint-jean@mpc-ge.fr 04,50,63,44,81
FERNEY VOLTAIRE 01210 - 60 rue de Meyrin ferney@mpc-ge.fr 04,50,40,55,64

